

SEANCE DU 17 MAI 2016

MARCHÉ PROCEDURE ADAPTÉE

En application de l'article 28 du code des marchés publics,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Madame le Maire à déposer un avis d'appel à la concurrence relatif aux travaux d'aménagement de la cour de l'école publique, selon la procédure simplifiée, par voie d'affichage à l'extérieur de la mairie.
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

BATIMENT COMMUNAL ET CHAUFFERIE

Madame le Maire présente les devis de menuiseries concernant la fabrication d'un plancher avec escalier pour le bâtiment communal ainsi que la réalisation d'une porte pour le local chaufferie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte le devis de la SARL Bruno HAY concernant la fabrication d'un plancher avec escalier, pour un montant de 3 506.13 € hors taxes, soit 4207.35 euros TTC,
- accepte le devis de la SARL Bruno HAY concernant la réalisation d'une porte pour un montant de 667.50 € hors taxes soit 801.00 € TTC,